

Maisons de Santé Pluriprofessionnelles (MSP)

Définition

Une maison de santé pluriprofessionnelles (MSP) est un regroupement de professionnels de santé de soins primaires (du premier recours, éventuellement du second recours) d'une même zone géographique, et autour d'un projet de santé commun.

Contexte

Les maisons de santé pluriprofessionnelles (MSP) existent depuis 2007. Elles ont pour principal objectif l'amélioration de la qualité de prise en charge des patients, de l'attractivité des zones sous-denses et le maintien des services publics de santé de proximité.

Créées par la loi de financement de la Sécurité sociale du 19 décembre 2007, les MSP sont des « lieux de regroupement des professionnels de santé assurant des activités de soins sans hébergement et participant à des actions de prévention et d'éducation pour la santé ainsi qu'à des actions sociales ».

Les objectifs :

- Améliorer les conditions d'exercice des professionnels de santé,
- Améliorer la qualité de la prise en charge des patients,
- Favoriser la prévention et la promotion de la santé,
- Favoriser l'accès aux soins des publics vulnérables.

Rôle du pharmacien

Encadrement et formation :

- Gère et manage l'officine et son équipe (pharmaciens adjoints, préparateurs, étudiants, secrétaires...);
- En qualité de maître de stage, encadre et forme les étudiants en pharmacie;
- Accueille et forme les apprentis préparateurs en pharmacie.

Un acteur privilégié du parcours de soins du patient :

- Propose au patient un suivi pharmaceutique (Dossier Pharmaceutique, Dossier Patient de l'Officine) ;
- Contribue avec les autres professionnels de santé à un accompagnement personnalisé du patient (éducation thérapeutique, etc.) ;
- Répond aux attentes du public en matière de santé : disponible sans rendez-vous, il joue un rôle majeur dans les soins de premier recours (conseil pharmaceutique et/ou orientation vers d'autres professionnels de santé si nécessaire) ;

- Participe aux actions de santé publique, de prévention et de dépistage ;

Un professionnel garant de l'accès aux soins de proximité :

- Assure la continuité de l'accès aux médicaments 7j / 7, 24h /24 ;
- Garantit en toute circonstance un bon accès au médicament en gérant les achats, la sécurité, les stocks et le respect des règles de conservation des médicaments.

Les bonnes pratiques de dispensation de la dispensation :

- Assurer la dispensation et le bon usage du médicament à usage humain et vétérinaire et des dispositifs médicaux ;
- S'assurer de la bonne compréhension du traitement par le patient ;
- Réaliser des adaptations galéniques, posologiques et des préparations magistrales et officinales ;
- Contribuer aux dispositifs de sécurité sanitaire (pharmacovigilance, matériovigilance, alertes sanitaires, retraits de lots...).

Pour aller + loin

APMSL : Association pour le développement de l'exercice coordonné pluriprofessionnel en Pays de la Loire
Tél : 02 28 21 97 35
Mail : contact@apmsl.fr
<https://www.apmsl.fr/>

N'hésitez pas également à contacter les Directions Territoriales de l'**Agence Régionale de santé** (ARS) :

- DT Loire Atlantique : 02 49 10 40 00
- DT Maine et Loire : 02 41 25 76 11
- DT Mayenne :

Conseil pratique

Avantages	Points de vigilance
Meilleure prise en charge du patient	Seuls les pharmaciens titulaires ou adjoints peuvent intégrer l'association
Possibilité d'intégrer des protocoles pluriprofessionnels, des programmes d'éducation thérapeutique du patient (ETP) et des projets interprofessionnels de prévention	Veiller à bien définir le territoire de la maison de santé
Amélioration et développement de nouvelles pratiques et/ou compétences professionnelles	Rendre visibles ses compétences dans la mise en place des projets (réussir à trouver sa place)
Mutualisation des frais de fonctionnement	Établir dès le début les règles de rémunération de chaque professionnel
Subventions (Fond d'Intervention régional) pour la mise en place de projets communs	

02 49 10 48 00

- DT Sarthe :

02 44 81 30 13

- DT Vendée :

02 72 01 57 16